



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Articulation des différents chantiers du Gouvernement

Question écrite n° 5220

#### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'articulation des différents chantiers engagés par le Gouvernement et sur les latitudes laissées à son ministère. Alors même que Mme la ministre élabore une stratégie nationale de santé, le Premier ministre a engagé, dans le cadre de Comité action publique 2022 (CAP 2022) une démarche présentée comme ambitieuse puisque selon ses propres termes, il s'agit de « nous interroger sur ce que nous devons et pouvons attendre de l'État et de nos services publics » dans la perspectives de « réparer durablement la France ». La politique de santé fait partie intégrante de la démarche CAP 2022. À cet égard, il note que le Comité action publique 2022 s'il comporte nombres d'économistes, d'entrepreneurs, d'élus ou de hauts fonctionnaires ne comprend en son sein aucune personnalité du monde de la santé. Il souhaiterait savoir si Mme la ministre considère que la composition du Comité action publique 2022 est telle que l'on peut en attendre des conclusions pertinentes et légitimes en ce qui concerne la politique de santé. Il lui serait reconnaissant de lui indiquer le lieu où s'élabore la politique de santé et s'il est raisonnable d'établir une stratégie nationale de santé alors même que celle-ci risque d'être remise en cause par les conclusions de la démarche CAP 2022.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouvelle Gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5220

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 février 2018](#), page 916

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)